Page 1 (9)

HOOSH.COM

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

HOOSH 600 PASSION 20mg Produit:

2 Version:

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit:

HOOSH 600 PASSION 20mg (Contenu:Nicotine)

Autre identifiant: Aucun

Identificateur unique de formule (UFI):

N800-U0RP-S00T-1SDN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usages du produit: **ELECTRONIC CIGARETTES**

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de l'entreprise: Hoosh DMCC

Adresse de Hoosh Europe Sarl l'entreprise: 18 Route De Capellen

> Holzem L-8279 Luxembourg

Contact: Koen Seijnder Adresse e-mail: info@hoosh.com Téléphone de

l'entreprise:

00352 27 68727930

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone 00352 27 68727930

en cas d'urgence:

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Classe et catégorie de Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 3

danger: Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4

H301, Toxique en cas d'ingestion.

H332, Nocif par inhalation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

d'avertissement Mention

Hoosh Europe Sarl. 18 Route De Capellen, Holzem, L-8279, Luxembourg

Page 2 (9)

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

Danger

Mention de danger

H301, Toxique en cas d'ingestion.

H332, Nocif par inhalation.

Page 3 (9)

HOOSH.COM

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: HOOSH 600 PASSION 20mg

Version: 2

Information complémentaire:

Aucun

Conseil de prudence

P261, Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264, Se laver soigneusement après manipulation.

P270, Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

P271, Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P301/310, EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un

médecin.

P304/340, EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos

dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312, Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330, Rincer la bouche. P405, Garder sous clef.

P501, Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.

Pictogrammes



2.3. Autres dangers

Autres dangers Hydrocarbon Concentration %: 0,0000%

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Nicotine	54-11-5	200-193-3		2.00%	Aquatic Chronic 2;	dermal: ATE = 70 mg/kg bw-oral: ATE = 5 mg/kg bw
Phenethyl acetate	103-45-7	203-113-5		0.20%	Eye Dam. 1;H318,-	oral: ATE = 2500 mg/kg bw

Substances présentant des limites d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires:

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: HOOSH 600 PASSION 20mg

Version: 2

Nom	CAS	CE	N° de registre REACH	%	Classification du Règlement (CE) n°1272/2008	Conc. spécifique Limites spécifiques, facteurs M et ETA.
Glycerol	56-81-5	200-289-5		40.00%	-;-,-	
Nicotine	54-11-5	200-193-3		2.00%	Acute Tox. 2-Acute Tox. 2-Acute Tox. 2- Aquatic Chronic 2; H300-H310-H330- H411,-	dermal: ATE = 70 mg/kg bw-oral: ATE = 5 mg/kg bw
Propylene glycol	57-55-6	200-338-0		56.40%	-;-,-	

Substances qui sont des perturbateurs endocriniens selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, supérieur à 0,1%:

Non applicable

Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ou très persistantes et très bioaccumulables, au-delà de 0,1%:

Non applicable

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une

position où elle peut confortablement respirer.

Exposition des yeux: Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si

les symptômes persistent.

Exposition de la peau: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. Consulter un

médecin si l'irritation persiste.

Ingestion: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non attendu, voir Section 4.1 pour plus d'informations.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Milieux compatibles: Dioxyde de carbone, Voie sèche, Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, possible Monoxyde de d

libération:

Monoxyde de carbone, composés organiques non identifiés.

Hoosh Europe Sarl. 18 Route De Capellen, Holzem, L-8279, Luxembourg



Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: HOOSH 600 PASSION 20mg

Version: 2

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire adapté.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter l'inhalation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Voir les mesures de protection dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir à distance des canalisations, de l'eau de surface et souterraine et du sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Retirer les sources d'inflammation. Fournir une ventilation adéquate. Éviter l'inhalation excessive des vapeurs. Contenir immédiatement tout déversement à l'aide de sable ou de poudre inerte. Mettre au rebut conformément aux réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les sections 8 et 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit bien ventilé. Fermer correctement le conteneur. Conserver au frais. Fixer/Attacher le conteneur et l'équipement de réception. Utiliser un équipement électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Utiliser uniquement des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

ELECTRONIC CIGARETTES: Utiliser conformément aux bonnes pratiques de fabrication et d'hygiène industrielle.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition sur le lieu de travail:



Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: HOOSH 600 PASSION 20mg

Version: 2

Ingrédient	CAS	CE	Description	Valeur
			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	10
Glycerol	56-81-5	200-289-5	German WEL Long term mgm3	200
			German WEL Short term mgm3	400
No. 10	54-11-5	200-193-3	LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	0,5
Nicotine			LEP R.U., valeur à court terme, mgm3	1,5
	57-55-6	200-338-0	LEP R.U., valeur à long terme, ppm	150
Propylene glycol			LEP R.U., valeur à long terme, mgm3	474

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux / de la peau

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection respiratoire

Garantir une ventilation adéquate et continue afin d'éviter la formation excessive de vapeur et d'assurer le respect des limites d'exposition sur le lieu de travail. Si nécessaire, et en fonction des caractéristiques et des volumes d'utilisation, les contrôles techniques suivants peuvent être requis comme mesures de protection supplémentaires : a) Isoler les salles de mélange et les autres espaces où ce matériau est utilisé ou manipulé à découvert. Maintenir ces espaces à une pression inférieure à celle du reste de l'usine. b) Porter un équipement de protection individuelle - un appareil respiratoire agréé correctement installé et équipé d'une cartouche ou d'un boîtier filtrant la vapeur organique et d'un filtre à particules. c) Utiliser une ventilation par aspiration locale autour des réservoirs ouverts et des autres sources ouvertes entraînant une exposition potentielle afin d'éviter une inhalation excessive, y compris les espaces où le matériau est pesé ou mesuré à découvert. De plus, utiliser une ventilation par dilution générale dans l'espace de travail afin de supprimer ou de réduire l'éventuelle exposition du personnel. d) Utiliser des systèmes clos pour transférer et traiter ce matériau.

Voir également les Sections 2 et 7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique/Couleur:Non déterminéOdeur:Non déterminéSeuil Olfactif:Non déterminéPoint de fusion / point de congélation:Non déterminéPoint d'ébullition ou point d'ébullition initial etNon déterminé

intervalle d'ébullition:

Inflammabilité: Non déterminé

Hoosh Europe Sarl. 18 Route De Capellen, Holzem, L-8279, Luxembourg

Page 7 (9)

HOOSH.COM

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

HOOSH 600 PASSION 20mg Produit:

2 Version:

Limites inférieure et supérieure d'explosion Non déterminé

> 70 °C Point d'éclair;

Température d'auto-allumage: Non déterminé Température de décomposition: Sans objet Non déterminé pH: Viscosité cinématique: Non déterminé Solubilité; Non déterminé Non déterminé

Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur

Non déterminé Pression de vapeur;

Densité et/ou densité relative: Non déterminé Densité de vapeur: Non déterminé Caractéristiques des particules: Non déterminé

9.2. Autres informations Aucune disponibilité

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ne présente aucun danger significatif de réactivité en soi ou au contact de l'eau.

10.2. Stabilité chimique

Bonne stabilité dans des conditions normales de conservation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non attendu dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur extrême.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec des acides forts, des alcalis ou des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non attendu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange n'a pas été soumis à essai dans son ensemble concernant les effets sur la santé. Ces derniers ont été calculés à l'aide des méthodes énoncées dans le Règlement (CE) 1272/2008 (CLP).

Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 3 Toxicité Aiguë:

Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 4

Toxicité aiguë par voie orale 250

Toxicité aiguë par voie cutanée Toxicité aiguë par inhalation

2500 2.50 Page 8 (9)

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

HOOSH 600 PASSION 20mg Produit:

2 Version:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Corrosion/irritation cutanée:

remplis.

Lésion oculaire grave/irritation Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas

oculaire: remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Mutagénicité sur les cellules Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas

germinales:

remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Cancérogénicité:

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Toxicité pour la reproduction:

remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas STOT-exposition unique:

remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas STOT-exposition répétée: remplis.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas Danger par aspiration:

remplis.

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Ingrédient	CAS	CE	LD50/ATE Voie orale	LD50/ATE Voie cutanée	LC50/ATE Inhalation	LC50 Voie
Nicotine	54-11-5	200-193-3	5	50	0,05	Dust/mist mg/l

Voir les Sections 2 et 3 pour des informations complémentaires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Non applicable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Non disponible. 12.2. Persistance et dégradabilité Non disponible. 12.3. Potentiel de bioaccumulation Non disponible. 12.4. Mobilité dans le sol Non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance ne respecte pas les critères PBT/vPvB du Règlement REACH, Annexe XIII.

12.6. Propriétés de perturbation Non applicable

endocrinienne

12.7. Autres effets néfastes

Non disponible.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Mettre au rebut conformément aux réglementations locales. Éviter de mettre au rebut dans les systèmes d'évacuation et dans l'environnement. Les conteneurs vides doivent être apportés à un site agréé de traitement des déchets pour leur

Page 10 (9)

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

recyclage ou leur mise au rebut.

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: HOOSH 600 PASSION 20mg

Version: 2

SECTION 14: Informations relatives au transport

	14.1. Numéro ONU	14.2. Nom d'expédition des Nations unies	14.3. Classe (s) de danger pour le transport	Sous-risque:	14.4. Groupe d'emballage
Règlement type de l'ONU	UN2810	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Nicotine)	6.1	-	III
IMDG	UN2810	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Nicotine)	6.1	-	III
ADR,RID,ADN	UN2810	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Nicotine)	6.1	-	III
ICAO TI	UN2810	TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S. (Nicotine)	6.1	-	III

14.5. Dangers pour l'environnement Elle n'est pas dangereuse pour le transport.

14.6. Précautions particulières à prendre Aucun supplément par l'utilisateur

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de danger pour l'eau (WGK): 2

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

SECTION 16: Autres informations»

Légende des révisions:

Classification du Règlement (CE) n°1272/2008

Identificateur de produit:

Information sur les ingrédients dangereux du mélange

Limite de concentration en %

Limites d'exposition professionnelle

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Total valeurs fractionnaires

Code des abréviations:

Abréviation	Signification
Acute Tox. 2	Toxicité aiguë (par voie orale), catégories de danger 2
Acute Tox. 2 Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégories de danger 2	

Page 12 (9)

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

Acute Tox. 2

Toxicité aiguë (par inhalation), catégories de danger 2



Page 13 (9)

Date de publication: 14/11/2022

Version: 2 (14/11/2022)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH CE n° 1907/2006

Produit: HOOSH 600 PASSION 20mg

Version: 2

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 1
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H330	Mortel par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver soigneusement après manipulation.
P270	Interdiction de manger, de boire ou de fumer lors de l'utilisation de ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301/310	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302/350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
P304/340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P330	Rincer la bouche.
P361	Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403/233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans: site d'élimination approuvé.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont à notre connaissance véridiques et exactes, cependant toutes les données, instructions, recommandations et/ou suggestions ne sont pas garanties.